



ORDRE DU JOUR

Présents : Ms et Mmes, Stéphane VILLARD, Corinne MARCHAND, Clément CHARBONNEL, Jean-Marie CLOT, Didier EMERY, Stéphane FERET, Emmanuel MICOLOD, Lucien ODEYER,

Excusés : Mme Corinne ODEMARD, Mme Marie-France IDELON, Madame Ludivine POLY

<i>1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 et 22 Mars 2021 et du 12 avril 2021</i>	<i>2</i>
<i>2. Changement de l'emplacement du bureau de vote pour les élections départementales et regionales</i>	<i>2</i>
<i>3. Préparation et organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021</i>	<i>2</i>
<i>4. Délibération : Accord de principe pour l'utilisation du logiciel Berger Levrault E. Enfance mutualisé proposé par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :</i>	<i>5</i>
<i>5. Délibération : Adhésion au Comité des œuvres sociales de l'Isère (COS 38)</i>	<i>6</i>
<i>6. Délibération : Rachat des parcelles acquises par l'EPFL dans le cadre du portage foncier au profit de la commune d'Auberives en Royans, remplace la délibération 2021-003,</i>	<i>7</i>
<i>7. Points travaux</i>	<i>8</i>
<i>8. Divers</i>	<i>8</i>
➤ <i>Déclaration préalable :</i>	<i>8</i>
➤ <i>Salles communales :</i>	<i>8</i>
➤ <i>Taxis :</i>	<i>9</i>
➤ <i>Chemin de la Bourne ;</i>	<i>9</i>
➤ <i>Projet espace jeux :</i>	<i>9</i>
➤ <i>Ecole Primaire</i>	<i>9</i>



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Rachat des parcelles acquises par l'EPFL dans le cadre du portage foncier au profit de la commune d'Auberives en Royans, remplace la délibération 2021-003

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'ajout de cette délibération.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 ET 22 MARS 2021 ET DU 12 AVRIL 2021

Le Maire donne lecture des comptes rendus.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes-rendus municipaux des 15 et 22 mars et du 12 avril 2021

2. CHANGEMENT DE L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Le Maire informe l'Assemblée qu'au vu des directives sanitaires durant la période de pandémie liée à la COVID 19 pour la mise en place des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021, il est nécessaire de changer l'emplacement des bureaux de votes. Ceux-ci sont habituellement situés à la mairie mais seront pour ces élections situés à la salle des fêtes de la commune.

La Préfecture sera informée de ce changement.

3. PREPARATION ET ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Le Maire informe l'assemblée qu'il faut convenir du planning des assesseurs pour les prochaines élections.

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'organiser le planning comme suit :



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

ELECTIONS REGIONALES 20 JUIN 2021

Bureau de vote

De 8 h à 10 h	Clément CHARBONNEL	Stéphane VILLARD
De 10 h à 12 h	Didier EMERY	Lucien ODEYER
De 12 h à 14 h	Didier EMERY	Stéphane FERET
De 14 h à 16 h	Marie-France IDELON	Emmanuel MICOLOD
De 16 h à 18 h	Corinne MARCHAND	Stéphane VILLARD

ELECTIONS REGIONALES 27 JUIN 2021

Bureau de vote

De 8 h à 10 h	Lionel FROMANT	Clément CHARBONNEL
De 10 h à 12 h	Didier EMERY	Stéphane FERET
De 12 h à 14 h	Didier EMERY	Jean-Marie CLOT



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

De 14 h à 16 h	Emmanuel MICOLOD	Lucien ODEYER
De 16 h à 18 h	Marie-France IDELON	Ludivine POLY

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 20 JUIN 2021

Bureau de vote

De 8 h à 10 h	Lucien ODEYER	Jean-Marie CLOT
De 10 h à 12 h	Jean-Marie CLOT	Stéphane FERET
De 12 h à 14 h	Stéphane VILLARD	Marie-France IDELON
De 14 h à 16 h	Ludivine POLY	Clément CHARBONNEL
De 16 h à 18 h	Patricia GATO	Emmanuel MICOLOD



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 27 JUIN 2021

Bureau de vote

De 8 h à 10 h	Stéphane FERET	Lucien ODEYER
De 10 h à 12 h	Stéphane VILLAD	Jean-Marie CLOT
De 12 h à 14 h	Stéphane VILLARD	Philippe BAZZOLI
De 14 h à 16 h	Ludivine POLY	Clément CHARONNEL
De 16 h à 18 h	Patricia GATO	Corinne MARCHAND

4. DELIBERATION : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL BERGER LEVRAULT E. ENFANCE MUTUALISE PROPOSE PAR SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE :

Le Maire informe l'assemblée que Saint Marcellin Vercors Isère Communauté met à disposition un logiciel mutualisé pour la gestion des activités autour de l'enfance (petite enfance, cantine, garderie périscolaire, accueil loisirs).

A l'heure actuelle 28 communes de Saint Marcellin Isère Communauté utilisent ce logiciel mutualisé. En 2021 l'arrêt programmé de cet outil a mené la communauté de commune à réfléchir collectivement, grâce à des groupes de travail, sur le nouveau prestataire à choisir pour poursuivre cette mutualisation.

Après concertation, Monsieur Vivier, en charge du projet au sein de la communauté de commune, propose à la commune d'Auberives en Royans d'utiliser l'outil E. Enfance de Berger Levrault pour gérer les réservations et la facturation de la cantine et de la garderie.

Le prix approximatif de cet outil serait pour l'année 2021 de 2000 euros TTC (comprenant 6 mois d'hébergement avec une utilisation à partir de juillet 2021, le partage entre les collectivités



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

adhérentes au projet du coût de la gestion du projet et le temps de travail sur le projet de Mr Vivier).
A partir de 2022 le logiciel coûterait environ 850 euros TTC à la commune.

Le Maire propose de valider un accord de principe d'adhésion au projet mutualisé du logiciel Berger Levraut E. Enfance proposé par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté,

Après avoir discuté des avantages et inconvénients du projet, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ l'accord de principe d'adhésion au projet mutualisé du logiciel Berger Levraut E. Enfance proposé par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

ATTEND le détail de la convention expliquant toutes les fonctionnalités réalisables par la commune grâce à ce logiciel avant de finaliser l'adhésion.

5. DELIBERATION : ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ISERE (COS 38)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

Article 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.
Article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation de la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Après une analyse des possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité qui correspond aux besoins des agents et en respectant les possibilités financières du budget de la Commune.

La recherche d'une solution mutualisée doit permettre de répondre au mieux aux attentes des agents et de la Commune et à celle de la collectivité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du COS 38 présent sur le département depuis 1971 dont le siège social est situé : 416 rue des Universités 38402 Saint Martin d'Hères.

Cette association loi 1901 a pour but d'assurer aux personnels des collectivités territoriales de l'Isère de meilleures conditions matérielles d'existence par le versement de prestations à caractère social et de rechercher toutes formes de prestations nouvelles à caractère culturel, touristiques et de loisirs.

Quelques exemples de prestations :

- à caractère social : prime de rentrée scolaire, aide aux vacances, prêt d'honneur...
 - à caractère familial : cadeau mariage, prime layette, allocation décès ...
 - au titre des loisirs : chèque loisirs, chèque-vacances, participation financière sur séjours et voyages proposés ou organisés par le COS ...
 - au titre de la carrière : médaille d'honneur, prime départ en retraite ...
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Après avoir étudiée l'offre du Comité des Œuvres Sociales du département de l'Isère (C.O.S.38)

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles précités, et de se doter d'un outil qui renforce la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité.



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

Le Conseil municipal décide de :

- **ADHERER** au COS 38 pour le développement d'une action sociale en faveur du personnel à compter du 01 mai 2021
- **AUTORISER** M le Maire à signer les documents nécessaires à l'adhésion au COS 38
- **VERSER** au COS 38 une cotisation égale à 0.90 % de la masse salariale des agents adhérents.

Les agents sont libres ou non d'adhérer, la cotisation est fixée à 0.10% du traitement de base des agents adhérents.

6. DELIBERATION : RACHAT DES PARCELLES ACQUISES PAR L'EPFL DANS LE CADRE DU PORTAGE FONCIER AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AUBERIVES EN ROYANS, REMPLACE LA DELIBERATION 2021-003,

Vu l'acquisition par l'EPFL du Dauphiné suivant acte notarié du 6 mars 2018, des parcelles A 224-363-364-365-366-367-368-369-370-689-691, moyennant le prix de 55.000 € dont 15.328 € pour le prix principal et 39.672 € au titre de l'indemnité pour travaux de viabilisation,

Vu la convention de portage n°2018-06 signée le 6 mars 2018 entre l'EPFL du Dauphiné et la commune de AUBERIVES EN ROYANS,

Vu la convention numéro SPN-2019-0035 signée avec le département concernant l'Espace Naturel Sensible n°253 « Bordures et coteaux de la Bourne, vallons des ruisseaux, du Tarze et du Bimat et des ruisselets de Combe noire et de Mourraile » en date du 19 septembre 2019

Vu, la délibération 2021-003 autorisant le rachat des parcelles citées en objet par la commune d'Auberives en Royans,

Le maire rappelle que la commune d'Auberives en Royans avait sollicité l'EPFL de l'Isère pour acquérir les parcelles foncières A224, A363, A364, A365, A366, A367, A368, A369, A370, A689 et A691 le temps qu'une convention avec le département de l'Isère soit signée pour créer un Espace Naturel Sensible (ENS) sur la commune.

L'ENS N° 253 est maintenant créé et il est en phase d'acquisition foncière. Il convient donc à la commune, par délibération, de procéder au rachat, des 11 parcelles cadastrées qui représentent une contenance totale de 03ha 06a 56ca. Le montant du rachat, qui correspond à la valeur vénale du foncier et aux frais de portage supportés par l'EPFL pendant la durée de l'opération, s'élève à un total de 55 120 € HT,

Les frais d'actes notariés s'élèvent à 2400 euros et les frais d'intervention à la SAFER s'élèvent à 150 euros, cela ramène la somme à 57 670 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

- **Autoriser** le maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des biens désignés ci-dessus, parcelles foncières A224, A363, A364, A365, A366, A367, A368, A369, A370, A689 et A691 d'une surface d'environ 03 ha 06a 56ca.
- **Autoriser** le maire ou son représentant à engager le rachat de ces biens fonciers pour une valeur de cinquante-sept mille six cent soixante-dix euros (57 670 €) HT
- **Autoriser** le maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

7. POINTS TRAVAUX

- Ecole :

Le chantier a bien commencé. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredi matin.

- Eclairage public :

Le chantier a commencé cette semaine.

- Sécurisation de la mobilité :

Monsieur le Maire va contacter la société AlpEtudes, en charge de ce projet pour la mise en place des radars informatifs qui permettront d'avoir un diagnostic de la situation réelle actuelle.

8. DIVERS

DECLARATION PREALABLE :

Le Maire informe l'Assemblée que Madame Ludivine POLY a déposée, le 30 avril 2021, une déclaration préalable pour le remplacement d'une trappe bois par une fenêtre coulissante dans son habitation.

Après concertation, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité la demande d'urbanisme de Madame Ludivine POLY.

SALLES COMMUNALES :

Le Maire explique à l'Assemblée que plusieurs demandes ont été faites pour les salles communales :

- Madame Virgine NUGUES a informé le Maire qu'elle avait fait une réservation de la salle communale de Saint André en Royans pour son mariage le 2 juillet 2022 mais que suite à des travaux entrepris au sein de cette salle, la réservation a dû être annulée. Madame NUGUES demande au conseil municipal de bien vouloir étudier un tarif allégé par rapport à une personne extérieure pour la location de la salle communale d'Auberives (initialement au tarif de 850 euros).

Le Conseil Municipal, au vu du caractère exceptionnel de la situation et après concertation : **DECIDE** d'octroyer un tarif de 160 euros pour la location de la salle polyvalente pour le mariage de Madame NUGUES le 2 juillet 2021.

Une vérification sera faite sur la réservation annulée auprès de la mairie de Saint André en Royans pour valider ce tarif.

Le Conseil précise que si d'autres demandes sont faites, il conviendra de vérifier pour chacune d'entre elle que la réservation a été faite avant l'annonce des travaux dans la salle communale de Saint André en Royans.



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

- Madame Laurie CHUILON a informé le Maire de son désir d'utiliser la petite salle communale en cas de pluie le dimanche 23 mai pour le baptême de son fils. Après avoir visionné les textes de loi en rapport avec la réglementation sanitaire en vigueur pendant la période de pandémie liée à la COVID 19, le Conseil Municipal : **REFUSE** l'utilisation de la petite salle communale par Madame CHUILON Laurie en cas de pluie le dimanche 23 mai. En effet, la réglementation précise qu'à cette date le rassemblement de plus de 10 personnes au sein d'un lieu clos public est interdit.

TAXIS :

Le Maire explique à l'Assemblée que Monsieur Sachindran a délibérément falsifié son autorisation de stationnement n°2 le 27 février 2018 dernier à l'aide d'un photomontage. En effet, ce document fait apparaître la signature de Monsieur Bernard Perazio, qui n'était plus maire depuis quatre ans à cette date-là.

Monsieur le Maire, a présenté ces faits à la commission communale des taxis, réunie le 22 avril 2021, qui a décidé de dénoncer de plein droit le contrat de location gérance associé à cette licence numéro 2 et signé entre messieurs Sachindran et Grand. La commission communale des taxis a décidé de retirer la licence numéro 2 à Monsieur Sachindran.

Cette licence a été réattribuée à Monsieur Grand (Taxi Saint Antoine) moyennant des frais de stationnement de 300 euros par an.

CHEMIN DE LA BOURNE :

Marie-France IDELON, conseillère municipale, ne pouvant être présente lors de cette réunion, a informé le Maire que le chemin de la Bourne accueillait de façon régulière des individus bruyants (musique forte...) et qu'il fallait réglementer le passage, notamment le soir.

Une discussion est menée pour savoir quelle solution serait la plus adaptée pour une utilisation optimale de ce chemin.

Certains conseillers proposent une barrière avec une clé pour les résidents, d'autres proposent la mise en place d'un cadre pour éviter le passage des camping-cars.

Le maire informe l'Assemblée que le rachat des terrains à l'EPFL est prévu début juin.

Une fois ces terrains rachetés, Il conviendra de refaire un point pour adopter la meilleure solution.

PROJET ESPACE JEUX :

Monsieur Stéphane FERET, conseiller municipal, sollicite le conseil sur le projet espace jeu dont il est en charge.

Il a pris contact avec deux sociétés pour avoir des devis pour un espace de jeux pour les enfants de la commune et de l'école. L'une d'entre elle semble plus intéressante au niveau de la qualité du matériel et de la prestation proposée. Il s'agit de la société TRANSALP basée à l'Albenc. Un rendez-vous sera prochainement pris avec cette société pour étudier le projet et finaliser le devis.

ECOLE PRIMAIRE

Ludivine POLY, conseillère municipale, intervient auprès de l'Assemblée, pour faire une synthèse du dernier conseil d'école :

Il y aura 5 enfants en plus à la prochaine rentrée scolaire, ce qui ramène l'effectif à 74 enfants avec une classe de maternelle de 31 élèves. Plusieurs solutions sont envisagées par l'équipe enseignante pour soulager cette classe (passage des CE1 en haut ou partage des maternelles).

Les projets de l'école de cette année se sont bien déroulés.



Compte Rendu Conseil Municipal du 17 mai 2021

Auberives en Royans

Au niveau de la cantine, les plus petits se plaignent des viandes en sauce trop fréquentes.
La directrice de l'école remercie la municipalité pour le don du photocopieur couleur.
Le tableau interactif va bientôt être commandé par la commune.
Pour la kermesse de l'école, la date définitive sera fixée lors de la prochaine réunion de l'Association des Parents d'Elèves.

La séance est close à 22h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 juin 2021 à 19h30 à la mairie.